

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE E

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE (Siège-DIFQ- Itinérants)

Du 18 juin 2020

La délégation **FORCE OUVRIERE** était composée de : Michael CORRIETTE, Franck LAMOULEN

1.

Séance présidée par Mostafa RHARADE, assisté de Marianne ABISSOU, Armelle BLOND, Yves OSWALD

Ouverture à 9h30

Compte tenu de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce CSE E se déroule en visioconférence.

Ordre du jour

1. Approbation des PV :

- 1.1. Réunion ordinaire du 30 avril
- 1.2. Réunion extraordinaire du 15 mai
- 1.3. Réunion ordinaire du 20 mai

M. RHARADE demande aux élus d'adopter les procès-verbaux y compris celui du 30 avril 2020.

Les procès-verbaux sont adoptés à la majorité.

2. Covid-19 :

2.1. Point de situation :

M. RHARADE informe que des cas avérés Covid-19 ou de suspicion n'ont pas été signalés à ce jour. Les formateurs itinérants ont repris le face à face progressivement et le personnel dans son ensemble a continué à télétravailler.

Le personnel du siège et de la DIFQ peut, néanmoins, en fonction des réunions collectives ou à titre individuel, revenir au siège Cityscope selon une procédure qui a été détaillée dans une note envoyée aux salariés concernés cette semaine.

Une note de la direction générale suivra pour exposer les nouvelles conditions de la distanciation pour une reprise totale en septembre.

Les documents uniques liés au Covid-19 seront consultables sur la plateforme SMG.

2.2. Point sur le report des congés :

M. RHARADE expose le principe du report automatique des congés qui apparaîtra sur SIRH s'ils ne sont pas reversés en CET par le salarié.

2.3. Point sur la poursuite du télétravail :

M. RHARADE aborde avec les élus la possibilité de percevoir des tickets restaurant pour le déjeuner, la restauration de la tour Cityscope étant fermée dans le contexte du Covid-19 et pense qu'il n'y a pas lieu pour une catégorie de personnel de les obtenir puisqu'ils sont en dispense d'activités.

2.4. Reprise d'activité des salariés devant se déplacer dans les zones Orange :

M. RHARADE indique que les formateurs itinérants ont repris une activité de face à face pédagogique devant les stagiaires, en bénéficiant de kits sanitaires avant leur départ en mission et d'informations préalables de la part de leur manager sur les modalités de la mission.

Pour Force Ouvrière le télétravail peut pour certains s'avérer nécessaire en ces temps d'urgence sanitaire. Les injonctions de managers à assurer une présence à des réunions au siège peut être en contradiction avec les directives gouvernementales de distanciation.

Il se révèle que des cadres AFPA de la tour Cityscope ne respectent pas le port du masque, même si la fréquentation actuelle est faible.

Force Ouvrière demande aux salariés d'être très vigilants sur leurs soldes de congés sur SIRH dans la répartition CET ou report de congés sur 2020/2021.

L'effet de ce report automatique peut porter à confusion lorsque l'on sait que SIRH à fin juin de chaque année subit des bugs.

Force Ouvrière conseille de réaliser ce report en le notifiant par écrit à son manager ou au service RH pour éviter les difficultés par la suite.

Force Ouvrière rappelle que les tickets restaurant pourraient être versés à l'ensemble des salariés du périmètre SID en télétravail depuis le début du confinement, ce que la direction réfute, Refusant également une compensation financière liée au télétravail.

Une réflexion du national est en cours pour avancer sur ce sujet.

3. Formation et accompagnement en ligne :

3.1. Impact sur les activités d'ingénierie pédagogiques

3.2. Information sur l'utilisation de la plateforme METIS

3.3. Conséquences sur les pratiques pédagogiques de nos formateurs

M. RHARADE donne la parole à Patricia CLEMENT directrice de la pédagogie et du numérique qui développe la mise en place des actions menées durant le confinement, notamment des taux de connexion passant de 200 connexions à 2000 par semaine sur métis, sur les évolutions techniques et pédagogiques menées par la DIFQ et des formateurs en étude et un plan de formation de 6500 formateurs sur le parcours digital comprenant 5 ateliers. La constitution d'une cellule d'appui pédagogique à distance est désormais à disposition des formateurs en demande de conseil ou d'informations complémentaires.

Force Ouvrière reconnaît le travail considérable mené par les équipes de la DIFQ pour répondre à l'urgence pédagogique à distance, mais estime que ce travail n'a pu se réaliser que grâce à la mobilisation des formateurs qui ont dû compter sur leurs propres moyens, pour s'approprier en un temps-record les contenus et l'outil numérique pour faire face à des stagiaires souvent déboussolés par les circonstances sanitaires.

4. PSE :

- 4.1. Rappel et mise en oeuvre de l'organisation cible : Siège, Itinérants et DIFQ
- 4.2. Organigramme détaillé des directions et unités
- 4.3. Postes restant à pourvoir par unité
- 4.4. Impact sur la charge de travail des équipes Gestion et RH
- 4.5. Mesures d'accompagnement du changement

M. RHARADE informe que des ajustements et des nouveaux besoins sont apparus dans une organisation du siège, de la DIFQ et du dispositif itinérant. Les organigrammes entre postes pourvus et postes vacants sont en cours de constitution et commente deux tableaux annexes.

Force Ouvrière reste prudente quant à l'objectif affiché par la direction sur l'effectif cible dans le cadre du PSE.

En effet, la date de fin de PSE pose problème, s'agit-il du 30 juin, date de stabilisation des emplois prévus dans le livre 2, ou de la dernière sortie d'un salarié en octobre 2022 ?

Cette décision a des conséquences, puisque la direction peut prendre son temps pour organiser ses unités à sa manière sans respecter le livre 2 du PSE.

Force Ouvrière rappelle que le plan de sauvegarde de l'emploi doit être respecté à la lettre dans ses principes d'organisation posés par le livre 2 et que les offres d'emploi doivent être diffusées et pourvues, sinon la direction générale passera aux oubliettes la déprécarisation des CDD en attente de postes non occupés en interne créant une surcharge de travail pour ceux qui restent.

De plus, la fixation juridique de cette date conditionne aussi la reprise des indemnités de rupture conventionnelle demandées par certains salariés.

Force Ouvrière rappelle que la direction du périmètre SID doit informer, voire consulter les élus du CSEE sur ces « ajustements », puisque les changements d'organisation impactent les conditions de travail.

L'accompagnement de la mobilité professionnelle ou géographique pèse sur les services RH mais les mesures doivent prendre en compte l'urgence sanitaire actuelle et une évaluation devra être réalisée sur la charge de travail induite et les mesures de prévention à mettre en place.

5. Note sur les frais de mission et déplacement

5.1. Présentation

5.2. Date de mise en œuvre

M. RHARADE explique que la note de février 2020 a été suspendue puisque la direction générale a décidé de l'inclure dans les thématiques de négociations avec les organisations syndicales et d'éviter une mesure unilatérale.

Force Ouvrière a toujours combattu, notamment pour les itinérants les modifications des règles de frais de mission en réussissant à imposer un moratoire depuis deux ans.

Force Ouvrière œuvrera aussi au respect des règles sur le nouveau périmètre, même si le confinement a réduit de facto les montants des frais de déplacement. Les modifications en défaveur des salariés du nouveau périmètre ne sont pas acceptables.

6. Base de Données Economiques et Sedates (BDES) :

6.1. Présentation

6.2. Accès aux élus

6.3. Evolution

M. RHARADE informe que la BDES fait aussi partie des négociations avec les OS sur une nouvelle architecture plus lisible.

Force Ouvrière demande une BDES à disposition des élus en permanence avec des codes d'accès. Si l'actualisation et une nouvelle ergonomie sont la bienvenue, la loi impose une consultation immédiate de cette banque de données indispensable à une bonne analyse des élus du CSEE sur des dossiers en cours.

7. Fonctionnement du CSEE :

7.1. Adoption du règlement intérieur

7.2. Information sur les ASC

7.3. Validation du budget de fonctionnement

7.4. Suivi du temps de délégation

7.5. Planning prévisionnel des réunions du second semestre

M. RHARADE fait des remarques sur le règlement intérieur du CSEE préparé par le bureau et un accord global est trouvé sur les ASC. Le président de la commission des ASC informe que fin juin les inscriptions des salariés sur internet ouvriront sur un site internet permettant notamment l'achat des chèques vacances. Le trésorier propose un nouveau budget de fonctionnement des ASC qui est validé.

Pour Force Ouvrière les ASC seront opérationnels en juin et compte tenu des incidences juridiques de la nouvelle organisation du CSEE se félicite de ce nouvel outil au service des salariés.

Fin de la séance à 17h00.